



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 4 mars 2024, à 19 h, au 124 rue Principale, Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *nouvel horaire d'ouverture du bureau qui sera modifié à partir du vendredi 8 mars 2024*. Le bureau sera fermé en permanence tous les vendredis.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau.

Lundi : 9 h à 16 h

Vendredi : **FERMÉ**

Mardi : 9 h à 16 h

Samedi : **FERMÉ**

Mercredi : 9 h à 16 h

Dimanche : **FERMÉ**

Jeudi : 9 h à 16 h

Fermé sur l'heure du dîner de 12h à 12 h 30

DONNÉ À PALMAROLLE CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2024.

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À NORMÉTAL, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2024, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2024.

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE